



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ovins

Question écrite n° 734

Texte de la question

M. Jacques Godfrain demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche s'il pense prendre d'autres mesures en faveur des petits exploitants agricoles éleveurs de moins de soixante brebis qui, jusqu'à présent, ne sont pas admis à demander une aide exceptionnelle actuellement accordée à partir de quatre-vingts brebis.

Texte de la réponse

La production ovine française est déficitaire au niveau national et ses volumes sont en régression depuis une décennie. Elle est aussi l'une des seules susceptibles de valoriser les zones difficiles, aussi est-il nécessaire de l'encourager. La prime exceptionnelle décidée en 1993 a eu pour objet d'apporter une aide aux éleveurs spécialisés dans cette production. Cet objectif serait remis en cause par l'extension de l'éligibilité aux cheptels ayant des effectifs trop réduits.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 734

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1993, page 1326

Réponse publiée le : 7 février 1994, page 613